



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées relatives au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et touchant le budget-programme de 2021

Dix-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2021 se rapportant au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (A/75/372). À cette occasion, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 9 novembre 2020.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que par ses résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Mécanisme de surveillance d'abord jusqu'au 10 juillet 2020, puis jusqu'au 10 juillet 2021. Par sa résolution 2504 (2020), le Conseil a exclu le poste frontière de Yaaroubiyé (Iraq) et par sa résolution 2533 (2020) il a exclu celui de Bab el-Salam (Turquie) de la liste des points de passage autorisés pour les opérations transfrontières des entités des Nations Unies et autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à entrer en République arabe syrienne par le poste frontière de Bab el-Haoua avec la Turquie afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans tout le pays, moyennant notification aux autorités syriennes. Le Secrétaire général indique que conformément à la résolution 2533 (2020), dans laquelle le Conseil a exclu Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés, toute l'aide des Nations Unies acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne transite désormais par le poste frontière de Bab el-Haoua. On trouve des informations générales sur la question dans la section I du rapport du Secrétaire général.



II. Conséquences de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19)

3. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de COVID-19 avait eu des effets limités sur les opérations transfrontières des entités des Nations Unies et sur la capacité du Mécanisme de surveillance de s'acquitter de son mandat. Il a été informé que les opérations s'étaient poursuivies sans interruption, grâce à une planification dynamique de la continuité des activités et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation de la pandémie par le pays hôte et par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution, ainsi que par le Mécanisme de surveillance. **Le Comité consultatif rappelle qu'il a formulé des observations et des recommandations sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, par. 12 à 16).**

III. Exécution du budget en 2019 et 2020 et ressources demandées pour 2021

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il n'était pas prévu de crédits pour le Mécanisme de surveillance dans le projet de budget-programme pour 2021 au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire), car à la date de l'établissement du projet de budget, le mandat du Mécanisme ne courait que jusqu'au 10 juillet 2020. Le Secrétaire général signale que les ressources supplémentaires qui sont demandées pour 2021 sont le pendant de la réduction qui avait été prévue parmi les ajustements techniques dans le projet de budget-programme pour 2021 au titre du non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 et que le montant demandé l'est au titre des nouveaux mandats et mandats élargis. On trouvera dans le tableau ci-après les ressources demandées pour 2021 au titre du Mécanisme de surveillance, les crédits approuvés pour 2020 et les dépenses engagées en 2019.

Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019		2020		1 ^{er} janvier-30 septembre 2020		Changements		2021		
	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)	(prévisions après actualisation des coûts)
Autres dépenses de personnel	1 953,8	2 205,4	1 232,2	(2 205,4)	1 521,3	–	(684,1)	(31,0)	1 521,3	35,8	1 557,1
Dépenses de représentation	–	0,5	–	(0,5)	–	–	(0,5)	(100,0)	–	–	–
Consultants	12,3	8,2	–	(8,2)	–	–	(8,2)	(100,0)	–	–	–
Voyages du personnel	239,0	238,0	83,6	(238,0)	166,7	–	(71,3)	(29,9)	166,7	3,2	169,9
Services contractuels	21,6	39,6	6,0	(39,6)	23,2	–	(16,4)	(41,4)	23,2	0,5	23,7
Frais généraux de fonctionnement	168,9	245,2	96,0	(245,2)	152,8	–	(92,4)	(37,7)	152,8	3,6	156,4
Fournitures et accessoires	15,0	23,1	15,6	(23,1)	22,2	–	(0,9)	(3,9)	22,2	0,6	22,8

	Changements							2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	1 ^{er} janvier- 30 septembre 2020 (dépenses effectives)	Ajustements techniques ^a	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Mobilier et matériel	3,9	2,2	0,2	(2,2)	–	–	(2,2)	(100,0)	–	–	–
Aménagement des locaux	2,3	3,0	–	(3,0)	–	–	(3,0)	(100,0)	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	19,2	78,3	19,5	(78,3)	41,2	–	(37,1)	(47,4)	41,2	0,9	42,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 436,0	2 843,5	1 453,1	(2 843,5)	1 927,4	–	(916,1)	(32,2)	1 927,4	44,6	1 972,0

^a Comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.27)].

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2020, le montant total des dépenses s'élevait à 1 453 100 dollars (51,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (2 843 500 dollars) et se décomposait comme suit : a) 1 232 200 dollars, soit 55,9 % des crédits ouverts (2 205 400 dollars), au titre des autres dépenses de personnel ; b) 220 900 dollars, soit 34,6 % des crédits ouverts (638 100 dollars), au titre des objets de dépense autres que les postes. **Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2020, lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

6. Les ressources supplémentaires demandées pour le Mécanisme de surveillance pour 2021 s'élèvent à 1 927 400 dollars, soit une diminution de 916 100 dollars (32,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (2 843 500 dollars), qui tient principalement à la suppression de 11 emplois de temporaire en Iraq et en Turquie du fait de l'exclusion de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés qui a été décidée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020) ; ces emplois sont les suivants : 2 emplois de spécialiste de la surveillance (P-4 et P-3), 1 emploi d'agent(e) de sécurité [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 emploi d'analyste administratif [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 3 emplois d'agent(e) local(e) [1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) et 2 de chauffeur(euse)] et 4 emplois de spécialiste de la surveillance (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies).

7. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que trois emplois, tous situés à Gaziantep (Turquie), étaient vacants au 30 septembre 2020, à savoir deux emplois de spécialiste de la surveillance (Volontaire des Nations Unies) et un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Le Comité a également été informé que l'un des emplois de Volontaire des Nations Unies et l'emploi d'agent(e) local(e) figuraient parmi ceux dont la suppression était proposée. **Le Comité prend note du fait qu'il est proposé de supprimer un emploi soumis à recrutement national et estime qu'il convient de maintenir les emplois de ce type lorsque cela est possible sur le plan opérationnel. En outre, le Comité rappelle que dans le prolongement de ses résolutions 61/276 et 66/24, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 74/263, de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible (voir également A/75/7/Add.2, par. 53).**

8. Les ressources demandées permettent le maintien des 19 emplois suivants : 1 emploi de chef (D-1), 1 de spécialiste de la surveillance/chef d'équipe (P-4), 1 de

fonctionnaire d'administration (P-3), 2 de spécialiste de la surveillance (P-3), 1 d'assistant(e) spécial(e)/spécialiste de la surveillance (P-2), 2 de spécialiste de la surveillance (P-2), 1 d'agent(e) de sécurité (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], 5 de chauffeur(se) [agent(e) local(e)], 3 de spécialiste de la surveillance (Volontaire des Nations Unies), qui se trouvent tous à Gaziantep (Turquie), et 1 d'attaché(e) de liaison (P-4), à New York. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de maintenir le poste de chef à la classe D-1, étant donné que les opérations transfrontières avaient beau avoir été limitées à un seul point de passage, la nature et la complexité du Mécanisme de surveillance n'avaient pas changé. Le Comité a également été informé que le titulaire du poste de chef avait vu son volume de travail se réduire, mais qu'il devait être présent tous les jours au point de passage, assurer la liaison avec les autorités du pays hôte et travailler avec les hauts responsables de la coordination humanitaire et les représentants des organismes des Nations Unies pour faciliter l'exécution du mandat du Mécanisme. Il a également appris que le chef d'équipe (P-4) était chargé de la gestion quotidienne de l'équipe de surveillance et était également présent tous les jours au point de passage. Par ailleurs, le Secrétaire général propose de conserver les cinq emplois de chauffeur(se) de sorte que l'on puisse établir un roulement, compte tenu du rythme auquel les opérations transfrontières continuent de se dérouler et du fait que le nombre de passagers par véhicule a été limité pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19. **Le Comité considère qu'il convient de revoir et d'ajuster en permanence la structure des effectifs et la classe des emplois de façon à répondre aux besoins opérationnels du Mécanisme de surveillance et à assurer l'exécution du mandat. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer des informations de ce type dans son prochain rapport.**

9. Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 406 100 dollars, ce qui représente une diminution de 232 000 dollars (36,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (638 100 dollars). Comme indiqué dans le tableau et au paragraphe 5, les dépenses au titre de ces objets de dépense se sont chiffrées à 482 200 dollars en 2019 et à 220 900 dollars pour les neuf premiers mois de 2020. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses étaient moins élevées que prévu du fait de la pandémie et de la crise de liquidités et que pour chiffrer les ressources demandées pour 2021 l'on était parti du principe que 2021 verrait un retour à la normale. **Compte tenu des dépenses engagées en 2019 et pendant les neuf premiers mois de 2020, le Comité recommande une réduction de 40 610 dollars (10 %) des ressources demandées pour 2021 au titre des objets de dépense autres que les postes.**

10. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

IV. Conclusion

11. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **ouvre, pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, des crédits supplémentaires d'un montant de 1 922 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour l'exercice allant du**

1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2021, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;

b) ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 194 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2021.
